



**COTISATION
ANNEE 2015**

A.P.F.I.
Chambre d'Agriculture de l'Isère
7 place du champ de Mars
38110 La Tour du Pin
☎ 04 74 83 99 60
Fax : 04 74 83 25 19

Madame, Monsieur,.....

Demeurant à

Téléphone/Fax/mail :

Je maintiens mon adhésion : oui non

Règle sa cotisation A.P.F.I. et le service Entraide Mutuelle en cas d'alerte sanitaire (pour fromagers et producteurs de viande)

La décision de fixer la cotisation en fonction du chiffre d'affaires a été prise lors de l'assemblée générale 2004.

Il s'agit du chiffre d'affaires de l'activité de transformation (lait, viande,...).

Chiffre d'affaires annuel de l'activité	Cotisation A.P.F.I.		
	HT	TVA	TTC
Jusqu'à 50 000 €	97,73 €	19,55 €	117,28 €
De 50 000 € à 100 000 €	120,30 €	24,06 €	144,36 €
De 100 000 € à 150 000 €	164,62 €	32,92 €	197,54 €
De 150 000 € à 200 000 €	209,77 €	41,95 €	251,72€
Plus de 200 000 €	254,92 €	50,08 €	305,90 €

Basé sur la bonne foi des adhérents

Et accepte la transmission de ses résultats d'analyses non conformes à la technicienne Véronique Gitton afin de bénéficier du service d'Entraide Mutuelle en cas d'Alerte Sanitaire.

Type de produit : fromages , charcuterie , volaille , viande (à préciser)

Date et signature :